

Cahiers du CRISES

Collection «Économie sociale»

no ES0206

**Émergence et développement de la
Fédération des Caisses d'Économie du Québec
(FCÉQ) : une analyse de l'enracinement
cognitif des représentations sociales
d'une économie coopérative (1962-1996)**

par Paul Brochu

mai 2002

Paul Brochu a été agent de recherche en sociologie économique dans l'équipe des professeurs Paul Sabourin et Gilles Houle pendant plusieurs années.

Il a déposé sa thèse de doctorat sous leur direction au département de sociologie de l'Université de Montréal en mai 2002.

Il a été également professeur-chargé de cours en sociologie à l'Université de Montréal, à l'UQÀM et à l'école des Hautes Études Commerciales de Montréal (HÉC).

Résumé

L'histoire de l'origine de la Fédération des Caisses d'économie du Québec (FCÉQ), rend possible l'identification de représentations sociales qui sont d'ordre culturel, politique, religieux, et économique ayant contribué à son émergence et à son développement. Ces représentations - mettant en scène des acteurs individuels et institutionnels - peuvent être posées comme étant caractéristiques de la FCÉQ mais également de la société québécoise en général qui y est décrite et qu'il est dès lors possible d'expliquer. De plus, la description du développement de la FCÉQ demeure un observatoire à partir duquel l'on peut examiner la transition qu'a connue cette société à partir de la Révolution tranquille, i.e. le processus par lequel émergera la dimension économique comme vecteur d'orientation des pratiques. L'analyse des discours contenus dans les bilans annuels de la FCÉQ permet de dresser le portrait d'une transformation générale qu'a connue cette organisation coopérative, de sa fondation en 1962 jusqu'en 1996. Les traces historiques que sont ces discours publics viennent fonder cette description où la forme sociale coopérative se transformera, passant d'une forme politique (1962-68), juridique (1969-72), à une forme marquée par la dualité Individu (1973-84) / Groupe (1979-84), et dont la forme associative (1985-96) tentera la réarticulation par la suite.

Table des matières

Introduction	p. 1
La Fédération des caisses d'économie du Québec comme objet empirique	p. 2
Organisation et solidarité économique : origine des caisses d'économie au Québec	p. 4
Le développement de la FCÉQ : les bilans annuels et la description des représentations sociales de l'économie	p. 12
1963-1968 : le missionarisme coopératif	p. 13
1969-1972 : l'économisme institutionnalisé : forme et contenu d'un rapport économique émergeant	p. 15
1973-1984 : l'économisme agrégatif : forme et contenu d'un rapport économique dominant	p. 18
1979-1984 : le singularisme sectoriel : transition et définition identitaire	p. 21
1985-1996 : la métaphore naturaliste ou le fondement de l'économique comme forme sociale	p. 23
Conclusion	p. 28
Tableau des périodes et catégories d'indexation	p. 29
Bibliographie	p. 30

Introduction : de l'enracinement cognitif des représentations économiques

Cet article est tiré de notre thèse de doctorat s'intéressant à l'origine et au développement d'une forme d'économie coopérative concurrentielle aux caisses populaires, i.e. les caisses d'économie. D'un point de vue théorique, notre thèse visait à appliquer et à approfondir la perspective de la *New Economic Sociology* (NES) dans l'étude du rapport Économie/Société (cf. 1985, 1990, 1992, [à paraître], & Swedberg 1991). Nous reprendrons et développerons donc les trois propositions principales de la NES pour fonder notre démarche théorique et méthodologique: l'action économique comme action sociale (au sens de Weber) signifie qu'elle s'oriente toujours par rapport au comportement d'autrui et en fonction de la signification qu'elle acquiert dans un contexte donné. Elle réfère ainsi - et ne peut en être séparée - à la recherche de l'approbation sociale, du statut, de la sociabilité et du pouvoir. Deuxièmement, l'action économique est socialement située, i.e. qu'elle est «enracinée» (embedded) dans des réseaux concrets de relations sociales¹. Et troisièmement, les institutions économiques sont des constructions sociales, i.e. qu'elles sont le produit du développement historique et d'acteurs sociaux².

La démonstration de l'enracinement social de l'économie sera ici abordée non pas d'un point de vue structurel (réseaux sociaux) mais plutôt à partir de l'analyse des formes sociales de connaissance (« cognitive embeddedness » cf. Zukin & DiMaggio 1990, Montagna 1990). En bref, il s'agira de mettre en évidence la constitution sociale de l'économique (rationalité formelle) dont procèdent les acteurs sociaux dans les pratiques financières, en démontrant l'enracinement cognitif de cette rationalité dans des formes sociales de connaissance. D'un point de vue analytique, le social vient définir l'économique comme forme sociale par l'enracinement de cette rationalité formelle dans des représentations définies ici comme formes de connaissance et construisant le sens de l'activité (voir Douglas 1986 et 1985³). Au niveau théorique, notre question de départ se formule ainsi: *Quelle est la nature de l'enracinement cognitif des représentations économiques d'épargne et de crédit*

¹. «(...) action is always socially situated and cannot be explained by reference to individual motives alone (...)» (Granovetter 1990, p.95).

². «(...) social institutions do not arise automatically in some inevitable form but rather are « socially constructed » (Berger and Luckmann 1966)» (Granovetter 1990, p.96).

³. «(...) humans' experience of their environment is mediated by conceptual categories which are fabricated in social intercourse. (...) For the animals, the physical conditions are a direct object of perceptual activity, but for humans this line between perceiver and perceived is problematical. For humans the coding is not genetically controlled; cultural constraints intervene. There is the shared community work of agreeing on the categories in which the world is known. Individual perceivers incorporate into their cognitive apparatus some major classifications of the physical environment which arise from social intercourse.» (Douglas, 1985, p.37, nos soulignés)

constituées dans les institutions coopératives en milieux de travail?

La Fédération des Caisses d'économie du Québec comme objet empirique

Notons tout d'abord que si nous devons remonter aux années 1940-50 pour voir l'émergence des premières caisses non-paroissiales, ce n'est qu'à partir des années 60 que les caisses populaires ne seront plus les seules coopératives financières à être organisées en fédérations. En effet, l'émergence de la FCEQ⁴ en 1962 s'inscrit dans un cadre d'institutionnalisation de trois autres fédérations d'organisations coopératives financières se distinguant des caisses populaires au Québec : en 1968 se forment la Fédération des caisses d'établissement du Québec⁵ et la Fédération des caisses d'entraide du Québec⁶; un an plus tard (1969) suivra la Ligue des caisses d'économie du Québec⁷.

⁴Fédération des caisses d'économie du Québec.

«(...) les Caisses d'économie (...) sont des coopératives d'épargne et de crédit fondées sur la base de l'entreprise et, pour la plupart, liées au syndicalisme local. Ces Caisses sont la base du nouveau projet coopératif québécois mis en place depuis les années 60, en réaction à un appareil coopératif.» (Gendreau 1972, p.21).

1945 - Caisse d'économie des pompiers de Montréal (affiliée à la Ligue).

1946 - Caisse d'économie des policiers de la CUM (affiliée à la Ligue).

1952 - Caisse d'économie Canadair (affiliée à la Ligue).

1962 - Fédération des caisses d'économie du Québec.

⁵Fédération des caisses d'économie du Québec

«Initiative totalement rurale au début, visant à utiliser les épargnes des agriculteurs pour les remettre sous forme de prêts aux fins diverses de l'exploitation agricole, elles se sont développées (...) dans les milieux urbains et semi-urbains, où elles font des prêts à la construction domiciliaire et à la petite industrie.» (Angers 1974, p.118).

«Caisse d'établissement: coopérative d'épargne et de crédit régionale, inspirée par le modèle de fonctionnement des sociétés de fiducie: dépôts à moyen et à long terme et prêts hypothécaires long terme. Ce type d'institution financière, initié par Paul Villeneuve à Vaudreuil en 1949, visait au départ à offrir l'ensemble des services pour «établir» les fils d'agriculteurs. Les caisses populaires de l'époque ne semblaient pas avoir des dimensions suffisantes en milieu rural pour remplir les besoins spécifiques d'un type particulier de clientèle. (Il existe aujourd'hui 12 caisses d'établissement au Québec dont l'orientation s'est élargie. Elles sont regroupées au sein d'une fédération qui n'est pas intégrée au Mouvement Desjardins.)» (Martel 1991, NFD no117, p.122).

«(...) nées (...) de l'initiative de producteurs agricoles, d'artisans, de travailleurs forestiers et de dirigeants syndicaux et coopératifs pour essayer de résoudre les problèmes de financement rencontrés par les jeunes en milieu rural.» (Picard 1977, p.11).

1949 - Première caisse fondée.

1954 - Union des caisses d'établissement rural.

1963 - Fédération des caisses d'établissement de l'Union des cultivateurs catholiques.

1968 - Fédération des caisses d'établissement du Québec.

⁶Fédération des caisses d'entraide du Québec

«(...) l'esprit général se situe davantage dans la perspective de l'investissement, et selon également une perspective de développement régional. (...) la politique générale des caisses est d'intervenir sous forme de prêts hypothécaires, en laissant aux personnes intéressées la responsabilité d'une mise de fonds initiale de propriétaire et du financement à court terme par voie de crédit bancaire.» (Angers 1974, p.118-119,

On est peu enclin dans le milieu des caisses (Desjardins) à s'embarquer dans de nouvelles aventures. Cyrille Vaillancourt, par exemple, n'envisage pas de collaborer avec de nouveaux modèles de caisses d'épargne et de crédit qui lui sont présentés. Il s'identifiait exclusivement au modèle de caisse prôné au départ par Alphonse Desjardins. «C'était un traditionaliste, propagandiste de la doctrine de Desjardins» (gestionnaire des caisses populaires, août 1980). (Martel 1991, p.85)

De là émergent des mouvements secondaires qui ont essuyé des refus des dirigeants du Mouvement Desjardins de l'époque: caisses d'établissement, caisses d'économie et, au début des années 60, les caisses d'entraide. Pour plusieurs dirigeants du Mouvement Desjardins d'alors, seule la formule territoriale par paroisse est porteuse d'un sain équilibre financier puisqu'elle amène une diversité de sociétaires dont les besoins en épargne et en crédit sont complémentaires; les autres formules plus spécialisées sont pour eux plus risquées puisqu'elles regroupent des sociétaires trop homogènes. (Martel 1991, p.86)

Comment comprendre l'arrivée de ces nouvelles organisations coopératives? Cet article ne pourra pas s'appliquer à l'étude des quatre fédérations. Notre choix s'est porté sur la FCÉQ car, alors que les caisses d'établissement et les caisses d'entraide s'intéresseront particulièrement à l'octroi de crédit hypothécaire (tout comme - et même plus que - les caisses populaires), les caisses d'économie et les Credit Unions se concentreront sur le prêt personnel (i.e. dédié à la consommation), phénomène tout à fait nouveau dans le Québec d'après-guerre et lié à la croissance économique. Prenant comme période historique les années 1968 à 1971, un analyste du ministère des institutions financières du Québec offrira la description suivante:

voir déclaration des objectifs du directeur général, Jacques Gagnon dans Angers 1974, p.119).
«(...) La motivation (...) provient essentiellement d'un désir de régionalisation des activités de crédit permettant de ce fait le développement économique régional (la région étant entendue comme le comté). Les épargnes ainsi ramassées sont par la suite prêtées aux membres, à l'intérieur de la région.» (Picard 1977, p.14).

1960 - Première caisse fondée.

1968 - Fédération des caisses d'entraide économique du Québec.

⁷Ligue des caisses d'économie du Québec (Quebec Credit Union League)

«Vers les mêmes années (1945) prit naissance un mouvement parallèle sous le nom de Credit Union League. Son nom anglais ne correspondait pas uniquement à une division linguistique, mais aussi à une formule différente -- des caisses d'usines par opposition aux caisses paroissiales --, de sorte que ce mouvement recruta ses membres en grande majorité chez les francophones, quoique lancé sous l'initiative de «promoteurs» anglophones. Ce nouveau mouvement se montra d'autre part plus traditionaliste, à la mode européenne, que le mouvement Desjardins, notamment en mettant davantage l'accent sur le caractère «épargne» des caisses et en n'admettant pas la pratique du chèque.» (Angers 1974, p.112).

1940 - Fédération montréalaise des caisses d'économie.

1944 - Ligue des caisses d'économie.

1969 - Ligue des caisses d'économie du Québec.

(...) les Caisses Populaires concentrent 60% de leurs actifs dans des prêts hypothécaires ou dans des placements à long terme. (...) En ce qui concerne les Credit Unions, la situation est tout à fait différente: (...) la structure de leurs actifs (...) est beaucoup plus liquide que ceux des caisses populaires; 70% de leur actif total est concentré dans des prêts personnels à des membres (...). En ce qui concerne les Caisses d'Établissement du Québec et les Caisses d'entraide du Québec, (...) ces deux fédérations concentrent 70% de leurs actifs au prêt hypothécaire (...). (Desy, p.14)

Ainsi, en observant les caisses d'économie, c'est l'émergence d'une société de consommation dans le Québec contemporain qui peut être observée, comme le noteront Tremblay-Fortin (1964) dans leur étude sur la famille salariée au Québec. Nous situant sur le plan des représentations économiques francophones au Québec, nous ne tiendrons compte du mouvement anglophone des Credit Unions que du point de vue de l'émergence des caisses francophones. Dès lors, les caisses d'économie (constituées au sein de la FCÉQ) peuvent être posées comme objets empiriques permettant l'observation et l'analyse des représentations sociales de l'économie domestique dans le cadre de cette société de consommation dans le Québec francophone contemporain.

Organisation et solidarité économique : origine des caisses d'économie au Québec

Les caisses d'économie ou Credit Unions ont été introduites aux États-Unis par Alphonse Desjardins. Ce dernier, qui avait auparavant fondé des caisses populaires au Québec sur la base du territoire paroissial, avait été demandé aux États-Unis afin de promouvoir la formule coopérative. Dans ce pays, ce sera la cadre de l'entreprise qui sera particulièrement utilisé pour fonder les coopératives d'épargne et de crédit. La caisse d'économie («Credit Union») apparaît au Québec par l'implantation d'entreprises américaines connaissant déjà l'expérience de la coopérative d'épargne et de crédit à l'échelle de l'organisation syndicale. De ce point de vue, les États-Unis ont joué ce rôle de médiation dans la provenance de la caisse dans l'entreprise, et non plus dans la paroisse:

La formule anglaise «Credit Union», c'est exactement le même type de fondation que Desjardins a fait avec la caisse populaire. La caisse populaire a été mise sur pied purement et simplement pour venir en aide aux gens pris dans le prêt usuraire et pour essayer de forcer les paroissiens à épargner, petit à petit, parce qu'il n'y avait pas grand-chose dans le temps! Desjardins est allé à Boston avec la formule qu'il avait empruntée à l'Allemagne, je crois. Il avait été demandé dans le Massachusetts par le gouvernement américain afin d'aider à promulguer les lois coopératives pour les Credit Unions. Alors, le père des Credit Unions aux États-Unis, ça a été Desjardins. (Puis il y a eu Raiffeisen.) Puis cette formule s'est développée aux États-Unis sous forme de Credit Unions. C'est revenu au Québec en 1942-1943, comme Credit Union, soit la formule américaine (...) par les industriels, les patrons

eux-mêmes. (...) Le développement industriel au Québec s'est fait par les États-Unis et les formules Credit Union se sont communiquées. Le premier qui nous en a parlé dans notre milieu, c'était Walter Meacher à la Canadair, en 1948. Lui, il avait été gérant d'une Credit Union aux États-Unis, puis il était devenu vice-président de Canadair. Alors, quand on l'a approché pour fonder une Credit Union, il a trouvé ça normal.» (Entrevue Soupras-Martel, p.17-18).

(...) il y a eu peu de relations entre la Fédération de Québec des caisses populaires et les caisses d'économie qui émergeaient de plus en plus durant les années 50. La première vague de ces caisses était issue des industries démarrées depuis la deuxième guerre par des Canadiens anglais ou des Américains. (...) En fait, on assistait alors à la prolongation du modèle déjà en vigueur aux États-Unis où la caisse d'économie d'usine était plus ou moins considérée comme un volet supplémentaire des services au personnel. (Martel 1991, p.86)

Pour comprendre l'émergence des caisses d'économie en milieux de travail dans les années 1960, nous devons mettre en évidence l'histoire des raisons de la fondation d'un regroupement parallèle aux caisses populaires et rechercher prioritairement dans cette description première les propriétés des relations sociales permettant d'expliquer la création d'une telle organisation⁸. Ainsi, d'un point de vue théorique, l'hypothèse à soutenir n'est pas d'indiquer que l'émergence et le développement d'une institution économique telle que la FCÉQ s'est produit afin de répondre à des besoins, à une demande (cf. Hechter 1990 & 1987). Si des besoins économiques (ex.: accès au crédit à un taux raisonnable) peuvent être ressentis au sein d'un groupe social, ils prennent toujours forme au sein de rapports sociaux particuliers, dont seules leurs propriétés permettent d'en comprendre la teneur.

En fait, s'il existe réellement des rapports de compatibilité réciproque entre certaines formes d'économie et certains autres types de rapports sociaux, il faut alors en chercher le fondement. Or ce fondement (...) ne peut être que dans les propriétés mêmes de ces rapports sociaux. (Godelier 1984, p.245)

Admettre l'hypothèse que les institutions (économiques ou autres) naissent d'une façon automatique afin de combler des problèmes (cf. Williamson 1975, 1979, 1981), c'est tomber dans une logique de l'action finalisée et de l'efficacité économique⁹. Si problèmes ou besoins il y a, ce sera par l'analyse

⁸ N.B.: Nous utiliserons les expressions «organisation» ou «regroupement» pour désigner une coopérative et/ou une fédération. L'usage de ces termes nous permettra - nous semble-t-il - d'éviter la confusion entre l'utilisation courante du terme «mouvement» (ex. le Mouvement Desjardins) et une théorie des mouvements sociaux (ex. A. Touraine).

⁹ «(...) social institutions and arrangements previously thought to be the adventitious result of legal, historical, social or political forces are (...) viewed as the efficient solution to certain economic problems.»(Granovetter 1985, p.488, notre souligné)
«(...) the organizational form observed in any situation is that which deals most efficiently with the cost of economic transactions » (Ibid., p.493)

des propriétés des rapports sociaux qu'il nous sera possible d'en décrire l'émergence et la mise en forme. Nous ne disons pas que les besoins ressentis (telle une demande d'accès au crédit) par un groupe social constituent des raisons insuffisantes et illégitimes permettant de comprendre l'émergence d'une institution économique: là n'est pas la question, puisqu'il ne s'agit pas pour nous d'établir un jugement favorable ou non à la création d'une organisation économique. Seulement, l'explication devra être fondée sur l'analyse de la nature et de la forme des rapports sociaux enracinant ces besoins économiques. D'un point de vue sociologique, l'explication ne peut se satisfaire d'une formulation en terme de besoins et de «réponses efficaces» à ces besoins. La mise en forme de l'expression des besoins économiques se produisant à travers des rapports sociaux, la création d'une forme sociale d'économie tire toujours son origine de la pré-existence de relations sociales dont leurs propriétés constituent l'objet même de la sociologie économique.

L'histoire de l'émergence de la FCÉQ peut être décrite comme étant une réaction face à la difficulté d'accès au crédit et au taux usuraires, et donc une réponse efficace à un problème économique. Les entrevues auxquelles nous avons eu accès (produites et publiées par une équipe des HEC) permettent d'observer qu'effectivement, l'accès au crédit restait très difficile (pour les travailleurs d'usine) aux caisses populaires, et que les compagnies de finance profitaient de cette difficulté d'accès en octroyant du crédit aux ouvriers à des taux exceptionnellement élevés (entrevue avec le fondateur de la FCÉQ, M. Robert Soupras):

C'est là que j'ai senti qu'il se développait des besoins. Plus j'étais proche des ouvriers, plus je connaissais leurs contraintes: pas de plan de pension, exploitation par les compagnies de finance avec des taux de crédit de 24 ou 30 %, vers 1947-1950.

Le gros problème qui est apparu était l'endettement des ouvriers dans les compagnies de finance. (...) Nous avions beaucoup de remarques des ouvriers sur les taux usuraires des compagnies de finance.

Les coopératives sont nées en réaction contre l'exploitation qui était faite par les institutions financières, par les compagnies de finance.

Nous allions à la télévision et nous «dépannions» un paquet de gens par des cours sur le budget familial, pour montrer aux familles ouvrières comment contrôler leurs dépenses et se défaire de l'emprise des compagnies de finance. Dans plusieurs cas, on ne pouvait pas avoir de caisse d'économie parce que le groupe était trop petit et que nous n'avions pas le temps de les rejoindre. On leur disait: «Allez sur la loi Lacombe (aujourd'hui la Loi des dépôts volontaires), au moins vous ne vous ferez pas exploiter parce que les taux d'intérêts sont contrôlés.» C'était 5% dans le temps, pas plus.

Mais, quelle était la proportion des emprunts contractés aux différentes institutions financières de l'époque? L'enquête des sociologues Tremblay-Fortin (1964), portant sur les années 1954 à 1959 indique que les caisses populaires ne recueillaient que 19% des emprunts, les banques obtenant 13% et les compagnies de finance 28%. De plus, les données concernant la nature des emprunts indiquent que 49% des prêts octroyés par les caisses populaires étaient des prêts hypothécaires, alors que cette même proportion (49%) correspondait au pourcentage d'octroi de crédit des compagnies de finance pour l'achat de biens de consommation. Ainsi, non seulement durant cette période la «famille salariée» empruntait plus des compagnies de finance, mais près de la moitié de ces emprunts avaient comme finalité l'achat à la consommation.

Par rapport à l'exploitation et l'endettement, des représentants syndicaux réagiront en tentant d'organiser une formule où l'accès au crédit serait possible tout en proposant des taux d'intérêts raisonnables, i.e. à la mesure du salaire et du mode de vie de l'ouvrier. Face à cette description, comment comprendre alors cette difficulté d'obtention de crédit dans les caisses populaires qui, en principe et selon l'idée que s'en faisait Alphonse Desjardins, devait répondre aux besoins économiques premiers d'une communauté? On ne peut donc faire abstraction de la description des rapports sociaux dans l'explication de l'émergence d'une institution économique. Comme déjà mentionné, la description en terme de besoins et de réponses efficaces à des besoins doit mettre en évidence les rapports sociaux qui les fondent, i.e. leur enracinement dans des relations sociales concrètes. Dans le cas qui nous préoccupe, i.e. l'émergence de la FCÉQ, ces besoins prennent expression dans des rapports conflictuels, notamment le rapport entre les travailleurs d'usine et la petite bourgeoisie des communautés paroissiales, se manifestant d'un point de vue de la confessionnalité religieuse et de la classe sociale:

À l'union, c'étaient des gars «tough». Nous étions supposés être des francs-maçons parce qu'on ne pouvait pas être catholique et travailler dans les industries et les unions. Nous étions plutôt rejetés par le clergé, même si nous avons été élevés dans la religion catholique. Les gars dans les unions internationales n'étaient pas reconnus comme des bons gars. Nous étions des ouvriers.

Aussitôt après l'installation (...), j'étais allé voir le sénateur Vaillancourt. Je lui ai dit que nous voulions installer des caisses dans l'industrie et voir la possibilité de nous affilier aux caisses populaires. Eux auraient leurs caisses populaires paroissiales, que nous commencions à mieux connaître, et nous, nous aurions des Credit Unions dans l'industrie. Nous aurions travailler ensemble. Mais nous n'avions pas de curé dans notre affaire, et puis, les gars d'usine étant supposément des francs-maçons, on ne pouvait pas travailler ensemble. Il nous avait dit «bien carré» que les industries allaient fermer, que cela représentait un paquet de problèmes et qu'il ne pensait pas qu'on puisse s'affilier. (...) les ouvriers des usines et des unions internationales étaient supposés être francs-maçons, pas des catholiques!

De plus, la dimension syndicale caractérisant ces groupes d'ouvriers est perçue comme une menace vis-à-vis une intégration au Mouvement Desjardins:

Dans le temps, on avait des préjugés que les travailleurs d'usine n'étaient pas des catholiques. Les gars d'union étaient des brasseurs d'affaires et notre arrivée dans le Mouvement Desjardins aurait perturbé les choses parce qu'il n'y avait pas de syndicats là-dedans.

Le clivage religieux est doublé d'un clivage de classes:

Il y avait donc un mur entre les gars d'usines (les ouvriers) et la paroisse, qui représentait la bourgeoisie. Dans les caisses populaires, vous retrouviez le notaire, l'avocat, l'épicier, etc.. Nous n'étions pas en révolte contre cela, mais ils ne voulaient pas nous accepter. Il fallait donc avoir nos propres instruments. Aujourd'hui, c'est aussi vrai que ça l'était il y a vingt ou trente ans.

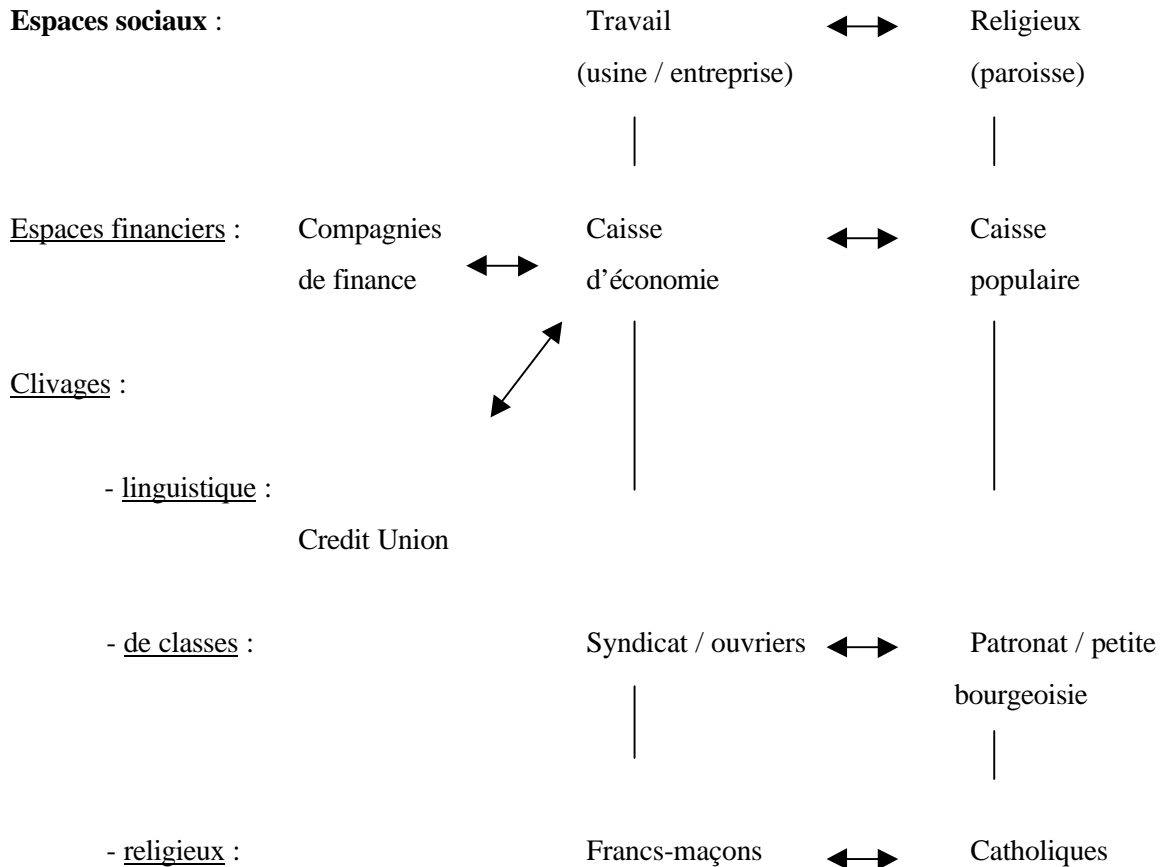
Les caisses d'économie, bien nous autres on avait besoin de crédit. Ça fait qu'on a dit aux ouvriers: «N'allez pas aux compagnie de finance.» (...) Aux caisses populaires, l'ouvrier n'avait pas accès au prêt personnel parce qu'il n'avait pas de garantie à donner. Je parle (...) de 1962-65 (...). (Entrevue avec A. Laurin)

De plus, la création d'un mouvement francophone de caisses d'économie renvoie à un clivage linguistique vécu dans l'association anglophone, la Credit Union League:

Nous nous sommes affiliés à la Quebec Credit Union Federation, La «League» comme ils l'appelaient. (...) De 1957 à 1961, on a eu notre voyage de tout faire en anglais. (...) Alors, nous nous sommes présentés à une assemblée générale de la «League» et nous avons demandé que les choses se fassent en français et qu'on obtienne des services. Nous n'en avions pas du tout et nous payions une cotisation. On s'est fait répondre, en anglais, qu'il n'était pas question qu'ils changent quoi que ce soit et que si nous n'étions pas satisfaits, nous n'avions qu'à partir. On leur a dit: «Oui, ça ne sera pas long, on part.» (...) Dans 80% des cas, c'étaient des Canadiens-français qui étaient ouvriers d'usine au Québec, (...) mais parce qu'ils étaient ouvriers, complexés, sans instruction, c'était les Anglais qui étaient en charge des caisses. (...) le premier nom que nous avons eu était «Quebec Savings and Credit Funds Federation». Imaginez-vous! C'était comme ça parce qu'à Canadair tout le monde parlait

anglais. (...) le 1er septembre 1962, (...) nous sommes devenus la Fédération des caisses d'économie du Québec. Tout est devenu en français, plus d'anglais.

Nous pouvons ici résumer les associations et les oppositions contenues dans ces discours à propos de l'émergence de la FCÉQ:



Dans leur article, Portes & Sensenbrenner (1993) proposent une analyse de l'organisation de «rotating credit associations» au sein de plusieurs communautés ethniques aux États-Unis. Ce sera en terme de «bounded solidarity» que les auteurs expliqueront l'émergence de ces regroupements, i.e. que le principe ou le mécanisme à l'œuvre dans l'émergence de l'organisation est le même que l'on retrouve dans une analyse marxiste des classes sociales:

The weapon of the working class in this struggle is precisely its internal solidarity born out of a common awareness of capitalist exploitation. (...) bounded solidarity (...) arise out (...) of the situational reaction of the class of people faced with common adversities. (Portes & Sensenbrenner 1993, pp.1324-25)

The mechanism at work in this case is labelled bounded solidarity since it is limited to members of a particular group who find themselves affected by common events in a particular time and place. (...) The fundamental characteristic of this source of social capital is that it does not depend on its enforceability, but on the moral imperative felt by individuals to behave in a certain way. In this sense, it is akin to value introjection, except that it represents the emergent product of a particular situation. (Ibid., pp.1327-1328)

D'un point de vue sociologique, les auteurs proposeront de comprendre l'émergence de «rotating credit associations» dans ces communautés (ex.: les Dominicains à New York, les Cubains à Miami) du point de vue de la création d'une «solidarité situationnelle», i.e. naissant en réaction face à une conjoncture qui leur est défavorable (tout comme l'organisation de la classe ouvrière). Nous sommes d'avis que ce point de vue peut permettre de comprendre l'émergence de la FCÉQ. Pourtant, il restera à identifier et analyser la nature et les propriétés des rapports sociaux à partir desquels cette solidarité économique se constitue et se maintient, c'est-à-dire non seulement comment est générée la solidarité économique du regroupement d'un point de vue de son expression «externe» (i.e. face à une situation problématique et dans leurs rapports aux autres groupes sociaux), mais aussi comment cette solidarité est structurée à l'«interne», son maintien et sa reproduction, i.e. la nature des relations sociales au sein même du regroupement. Dans ce sens, il est clair qu'il nous faudra situer notre démarche en identifiant les rapports sociaux au fondement de l'émergence du regroupement, mais aussi les composantes des rapports sociaux qui permettent la reproduction de cette organisation économique.

Dans notre cas à l'étude, nous avons vu que l'origine de la FCÉQ est redevable à 1) une difficulté d'obtention de crédit dans les banques et caisses populaires (clivage social de classes et religieux), 2) une exploitation des travailleurs-ouvriers par les compagnies de finance, et 3) une non-satisfaction de l'organisation anglophone des Credit Unions (clivage linguistique).

Dans ce sens, nous poserons comme hypothèse principale que l'origine de la création de cette organisation économique relève d'une insuffisance d'intégration au sein du cadre social de la paroisse. La paroisse comme espace social d'interaction, à partir des années 60, ne semble plus produire l'intégration générale de toutes les composantes de la collectivité qu'elle semblait permettre auparavant. La différenciation majeure à noter est donc cette organisation économique qui ne se fondera non plus sur la fonctionnalité des rapports communautaires constitués dans l'espace religieux de la paroisse, mais du point de vue de l'espace du travail, i.e. les secteurs de production économique

(l'entreprise ou la profession). L'enracinement social de l'économie financière se déplace du cadre de la paroisse à l'espace du travail. La paroisse semble perdre ainsi sa fonctionnalité économique du point de vue du groupe social des travailleurs-ouvriers. Comment expliquer cette transformation, ce mouvement?

Les travaux de Levasseur et Rousseau nous permettent de rendre compte de la place et du nombre (principal indicateur d'intégration) d'ouvriers sur les comités de direction des caisses populaires et les assemblées de fondation. Dans leur étude sur «L'évolution du sociétariat du mouvement des caisses Desjardins: le cas de la Mauricie et des Bois-Francs (1909-65)», ces chercheurs mettent justement en évidence la place et l'importance des différents groupes sociaux dans la composition des conseils au sein des caisses populaires (conseil d'administration, commission de crédit et conseil de surveillance). Or, les résultats de leur enquête correspondent tout à fait à l'hypothèse que nous émettons, i.e. un manque d'intégration du groupe des travailleurs-ouvriers au sein des caisses paroissiales qui sont dominées par la représentation de membres de professions libérales et cultivateurs.

Nous retiendrons trois faits marquants dans le cas des établissements fondés entre 1909 et 1935: le poids considérable des cultivateurs parmi les fondateurs de caisses, la présence pour le moins discrète du monde des employés et des ouvriers ainsi que la représentation significative des éléments associés à la petite propriété (artisans, commerçants et industriels locaux, etc.) et aux membres de professions libérales (incluant le clergé). (Levasseur et Rousseau, p.14)

Pour la période 1936-1945, les auteurs noteront une augmentation - dans le cas des caisses urbaines - de «nouveaux groupes» (dont les ouvriers salariés) dans la composition des conseils. Malgré cet accroissement, les postes-clés resteront largement occupés par des agriculteurs et des membres appartenant aux professions libérales.

Ce sont d'abord les caisses urbaines qui vont ouvrir cette première brèche. En effet, la composition des assemblées de fondation dans le cas des caisses rurales est à peu près similaire à ce qu'elle était durant la période antérieure. Elles continuent à mobiliser très largement les agriculteurs qui représentent plus des deux tiers des participants aux assemblées de fondation et dominent nettement leurs trois conseils. Les assemblées des caisses urbaines, pour leur part, reflètent davantage la composition sociale de leurs milieux respectifs qu'elles ne le faisaient auparavant (...). Bien qu'encore amplement représentés aux postes clés, les agents de la petite propriété et les professions libérales doivent transiger avec l'arrivée et le positionnement de nouveaux groupes. Cette diversification des intérêts en présence se traduit par les percées réalisées parmi les effectifs salariés (personnel cadre et spécialisé, employés et ouvriers réunis). Ils forment près de la moitié des participants aux assemblées de fondation des caisses urbaines érigées entre 1936 et 1945 et détiennent quatre

sièges sur dix aux trois conseils. Ils ne représentaient que le quart des fondateurs et moins du cinquième des élus durant la période précédente. (Levasseur et Rousseau, pp.21-22)

Et, même lorsqu'une caisse populaire est fondée dans une paroisse urbaine à majorité ouvrière, les fonctions les plus importantes resteront confiées aux commerçants et aux notables:

(...) la caisse de Saint-François-d'Assise, établie dans une paroisse ouvrière de Trois-Rivières en 1944, est fondée au cours d'une assemblée réunissant 48 participants. Trois des 19 ouvriers participants à l'assemblée sont élus à l'un ou l'autre des trois conseils de la caisse; les neuf commerçants présents y occupent, pour leur part, cinq des onze sièges. Une assemblée composée à 70% d'ouvriers donne naissance à la Caisse de Saint-Simon en 1936, dans une paroisse de Drummondville peuplée de travailleurs des industries du textile. Au terme de la tenue des élections, les ouvriers sont titulaires de quatre sièges dont trois au conseil de surveillance. Les postes clefs restent cependant du ressort de la petite bourgeoisie locale: la gérance est confiée à un notaire et la présidence du conseil d'administration à un rentier. La commission de crédit, pour sa part, est présidée par un propriétaire foncier, les deux autres charges étant confiées à des marchands. (Levasseur et Rousseau, p.22)

L'hypothèse sous-jacente est que cette non-intégration est redevable à la représentation sécularisée, fragmentée du travail et de l'économie que les travailleurs-ouvriers peuvent projeter chez la classe des notables de la paroisse. L'intégration dans un espace social constitué sur la base du critère de la confessionnalité religieuse (la paroisse) demande - par définition - comme condition l'articulation de l'économique à l'appartenance religieuse. Les travailleurs-ouvriers, du point de vue de la représentation que s'en fait la petite bourgeoisie, ne semblent pas être associés à ce critère social d'appartenance. Au contraire, ils seront qualifiés de «francs-maçons» (cf. Entrevue Martel-Soupras.) Aussi bien dire qu'ils sont des «ennemis» car, du point de vue du catholicisme, il y a totale incompatibilité entre l'initiation maçonnique et la doctrine de l'Église catholique).

Le développement de la FCÉQ : les bilans annuels et la description des représentations sociales de l'économie

Un document d'archive particulièrement éclairant nous a permis de caractériser quatre grandes périodes dans le développement de la Fédération des caisses d'économie, de 1963 à 1996. Il s'agit des rapports annuels conservés au siège social de la Fédération. Le rapport annuel permet à l'organisme de faire le point sur la situation et d'envisager les changements propices aux difficultés spécifiques qu'il rencontre au terme d'une année. Du point de vue de l'analyse de discours, ce matériau permet de saisir l'idéologie dominante de cet espace-temps social qu'est la FCÉQ, i.e. caractérisant ainsi la

nature des rapports sociaux au fondement des pratiques économiques d'épargne et de crédit des Francophones au Québec, et ce, pour une période de temps s'échelonnant sur plus de trente ans.

Émergeant en 1962, le cas de la fédération permet l'analyse de documents consultés s'étendant jusqu'en 1996. L'intérêt principal qui guidera l'analyse de ces bilans sera de rechercher l'orientation, le "sens" que l'on donne au regroupement dans son développement historique, et ainsi mettre en évidence les fondements caractéristiques (et les propriétés spécifiques) de cette orientation. Or, un matériau tel que le nôtre ne se prête pas dans son ensemble à une telle analyse. En effet, l'objectif d'un bilan financier annuel pour un regroupement est de faire connaître et de rendre publiques les transactions et les «données» économiques caractérisant une année financière et d'en faire un constat. Ainsi, ce ne sera donc pas à partir de l'analyse des bilans comptables et des observations descriptives des conseils de surveillance et des commissions de crédit que nous pourrions saisir le sens de l'orientation de la fédération¹⁰. Nous allons donc concentrer l'analyse sur certaines sections de ces bilans, i.e. principalement le discours du président et du gérant général qui, lorsque ces sections sont présentes (ce qui n'est pas toujours le cas), s'intitule «message» ou «mot du président» et «rapport du gérant général». Ces parties du bilan financier nous offrent la possibilité d'analyse d'un discours qui vise justement à caractériser le sens donné à l'orientation du groupe, définissant ainsi la nature du groupe et de l'individu, ses critères de légitimité, le contexte à travers lequel l'organisme s'inscrit et, à terme, le processus social au fondement de l'enracinement cognitif de l'activité économique, i.e. les formes de connaissance qui constituent et instituent l'économie comme construction sociale.

1963-68: le missionarisme coopératif

Le tout premier bilan de l'histoire de la FCÉQ rappelle le but principal et la raison d'être de la création de cette nouvelle fédération dans les termes suivants:

Ce que nous allons faire, c'est mettre à la disposition du groupe social le plus exploité, exploité au moment de la consommation comme au stade de la production, les ressources de la coopération, et cela, dans le domaine où se pose avec la plus grande acuité, le problème de la défense des économiquement faibles, celui de l'épargne et du crédit. (1963)

Y sont caractérisés à la fois le groupe et les individus: les individus sont définis comme des «travailleurs», «coopérateurs», des «salariés» et «gagne-petits». Cet ensemble d'individus constitue

¹⁰ Même si nous verrons que la stricte présence de données comptables est significative, particulièrement pour la période 1974-78.

un groupe «d'exploités» par les compagnies de finance et les «banquiers véreux» ou «requins de la finance» dans le domaine du crédit. Ainsi, en 1963, l'objectif de la fédération est de permettre la «libération économique de la classe laborieuse». Le contexte définissant la situation est celle d'une difficulté d'accès au crédit «raisonnable» par une «exploitation organisée» et à laquelle la fédération entend bien mettre un terme. Pour les membres fondateurs de cette fédération, le seul moyen disponible pour contrer cette exploitation reste la «formule coopérative» fondée sur les principes de «l'entraide fraternelle et de la démocratie». En 1965, c'est dans les mêmes termes que seront définis ce but et le moyen pour l'accomplir:

Atteindre à l'indépendance vis-à-vis des besoins de crédit: c'est un but qu'il nous faut réaliser (...) Ne plus se sentir assujéti au bon vouloir des autres, ne plus se sentir des petits et des faibles puisque nous avons pour nous la Force de la Coopération agissante et la formule pour progresser rapidement. (1965, majuscules originaux)

De 1963 à 1968, la FCÉQ se définit ainsi par un cadre d'expérience priorisant une «mission coopérative»: l'établissement de la fédération vise à coordonner et canaliser l'union des travailleurs afin de les sortir des conditions de l'exploitation et de l'endettement. La «formule» coopérative propose ici la prise en charge, par les travailleurs, de leurs propres moyens d'émancipation économique:

(...) Le gagne-petit doit se prévaloir des bienfaits de la coopération, en appliquer les principes et en vivre. C'est là à notre sens la plus belle formule pour ne pas dire la seule, capable de libérer économiquement la classe laborieuse. (...) Nous allons leur prouver aujourd'hui, et à chaque jour qui suivra, qu'ils n'auront jamais à regretter la confiance qu'ils mettent en nous, c'est-à-dire en eux-mêmes. (1963)

La Fédération doit travailler à contrer l'exploitation du travailleur du point de vue de la production et de la consommation, c'est-à-dire faire disparaître les requins de la finance, les compagnies de finance et les banquiers véreux. (Message du président, 1963)

La Fédération obtient une expansion exceptionnelle et permet la participation des travailleurs à la croissance économique du Québec. (Rapport du gérant de la caisse centrale, 1964)

Nous devons travailler en fonction de trois buts précis: la sollicitation des épargnes car c'est le miroir de notre richesse et de notre puissance, notre réputation de solvabilité et l'indépendance du travailleur par rapport à ses besoins de crédit en faisant en sorte qu'il n'aille plus à l'extérieur de l'organisme pour emprunter. (Rapport du gérant de la caisse centrale, 1965)

Ainsi, les premières années d'existence de la FCÉQ s'expriment à travers un contexte de lutte de classes, dans un projet d'une économie politique à démocratiser. Nous sommes au cœur de la période

qu'est la Révolution Tranquille où le «Maîtres chez soi» du gouvernement de Jean Lesage oriente la restructuration des fondements de la société québécoise. La FCÉQ s'inscrit dans cette volonté d'appropriation francophone de l'espace économique québécois, et l'ensemble de ses priorités lors des années de fondation visera à mettre sur pied une institution économique servant d'outil de libération pour la classe ouvrière francophone sur le plan du crédit domestique dans le cadre de l'émergence de nouvelles pratiques de consommation (Tremblay & Fortin 1964).

Forme et contenu du rapport économique :

- Forme: politique
- Contenu: moyen: coopération, fin: libération économique

1969-72: l'économisme institutionnalisé: forme et contenu d'un rapport économique émergent

Le bilan de 1969 s'inscrit en rupture avec les années précédentes. Son discours met l'accent sur la gestion rationnelle et l'administration en visant des objectifs d'efficacité économique. C'est l'émergence d'un discours économique s'exprimant en fonction d'un nouveau contexte législatif:

Avec les exigences qui nous sont maintenant imposées par le Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, avec la réglementation également de la Régie de l'assurance-dépôts, les caisses d'économie ne pourront plus, pas plus d'ailleurs qu'aucune institution financière au Québec, être administrées à la bonne franquette. L'administration de nos coopératives d'épargne et de crédit, devra s'inscrire désormais sous le signe de l'efficacité et de la rentabilité. (1969)

Ce rapport annuel constitue donc un repère important: c'est à partir de ce moment que l'économie se constitue, à travers l'institutionnalisation juridique, comme discours légitime¹¹. C'est l'émergence d'un discours de la concurrence (« plus à la bonne franquette ») explicité par une comparaison avec l'ensemble des institutions financières régies sous une même législation. Si le juridique permet d'instituer l'économie en fonction d'un contexte de concurrence sur le marché (cf. Polanyi 1944), le progrès technologique obtient un statut privilégié dans le discours. Le passage à une forme d'économie d'échelle concurrentielle est rendu possible par la technologie qui s'inscrit comme un

¹¹ « Un pas important a été fait dans la législation coopérative québécoise lorsque, le 12 août 1967, le Conseil Législatif a institué un ministère des Institutions Financières, compagnies et coopératives. Ce ministère a pour tâche de s'occuper de l'application des lois concernant la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des institutions qui tombent sous sa compétence. Également en 1967, soit le 29 juin de cette année, une loi a été votée (chap. 73, Loi 15-16 Elizabeth II) qui garantit et protège les épargnes des membres déposées dans les institutions inscrites à la Régie d'Assurance-Dépôt du Québec jusqu'à concurrence de \$20,000 par membre (capital et intérêts inclus) en cas de faillite ou liquidation. » (Grégoire 1971, pp.44-45)

moyen fondamental – voire incontournable (« ère ») - dans la poursuite d'une croissance économique:

Nous sommes entrés de plein pied dans l'ère de l'électronique. Déjà quelques-unes de nos caisses d'économie sont branchées au système de télégestion. Nous avons commencé des fusions et des réorganisations de nos petites caisses dans certaines régions, de façon à les rendre plus efficaces (...) Nous faisons face à des concurrents géants, il ne faut pas nous le cacher et je n'ai pas besoin de les énumérer ici. (1969)

Ici, le rôle du juridique est d'instituer, i.e. d'établir les droits, règles et obligations des organismes coopératifs en fonction d'un contexte de concurrence. Nous avons, à partir de 1969, les prémisses élémentaires faisant apparaître la constitution de l'économie comme champ d'activité autonome, i.e. ce rapport abstrait qui émerge entre les moyens et les fins appliqué exclusivement au fonctionnement de l'échange et de l'usage de moyens matériels. Ce sera à travers le juridique que s'instituera ce rapport qui permettra au discours d'obtenir une légitimité. Dans ce rapport entre moyens et fins, c'est la croissance ou l'augmentation de l'actif qui devient la fin souhaitée et c'est à travers la technologie électronique que l'on vise à atteindre ce but. Dans ce sens, la forme du rapport économique (tel que défini par la logique rationnelle) émergent est d'abord constitué dans l'ordre d'un processus d'institutionnalisation dont la forme sociale est le juridique. Le contenu de ce rapport se présentant comme un lien concret établi entre des mécanismes technologiques permettant l'augmentation ainsi que la fiabilité des transactions financières, et la croissance monétaire. L'importance que prend l'aspect juridique comme forme sociale de l'économie dans cette période se confirme par la création à la Fédération d'un service du contentieux en 1970:

Un autre service qui a vu le jour dernièrement: le service du contentieux de la Fédération dont la direction a été confiée à Me Claude Béland qui avait d'ailleurs déjà fait ses preuves. Ce service était devenu essentiel à une fédération comme la nôtre; avis légaux aux responsables, aux caisses, service de perception des prêts, bref tous les services qu'un bureau d'avocat peut rendre aux caisses. (1971)

Ainsi, pendant ces trois années, les refontes de règlements et la réorganisation du cadre juridique seront l'enjeu principal de la Fédération

L'événement majeur de l'année : la refonte de notre règlement. (...) ces mesures rencontrent entièrement les vues et exigences de la Régie de l'assurance-dépôts et du Ministère des institutions financières Compagnies et Coopératives qui nous régit. (1970)

Assemblée générale spéciale du 7 novembre 1970 :

Une autre étape importante devait être franchie par les caisses d'économie de la Fédération

lors de l'assemblée générale spéciale du 7 novembre 1970 au collège de Ste-Foy, à Québec. À l'occasion de cette assemblée spéciale, un règlement refondu de la Fédération des Caisses d'économie du Québec était présenté pour approbation aux caisses d'économie affiliées. Il fut par la suite adopté à l'unanimité. Le but premier de cette refonte du règlement de la Fédération était de consolider en un seul article (article 14) toutes les obligations des caisses d'économie envers la Fédération. Également, le règlement refondu de la Fédération voulait intégrer toutes les modifications au règlement qui avaient été acceptées lors des assemblées annuelles précédentes telle la régie de l'inspection. Les nouveaux règlements voulaient surtout être à date avec les exigences de la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, et la Régie de l'Assurance-Dépôt du Québec. Ce règlement allait également changer la structure fondamentale de financement de la Fédération. Alors qu'autrefois nous dépendions d'une cotisation annuelle basée sur le nombre de membres et l'actif des caisses, nous allions cette fois-ci assurer à la Fédération un financement beaucoup plus sain et dont les rentrées de fonds s'effectueraient tout au long de l'année plutôt que lors d'une seule période. (1972)

Ces trois années (1969-72) constituent ce que l'on pourrait appeler l'économisme institutionnalisé, i.e. la mise en place, à travers le cadre juridique, des règles de fonctionnement de l'économie sur le territoire qu'est le Québec. Cette période met en scène un nouvel interlocuteur : le ministère des institutions financières, compagnies et coopérative; une nouvelle « ère » pour la FCÉQ, une nouvelle visée, dans un cadre commun aux compagnies et autres institutions financières. Ce sera grâce à ce cadre commun qu'un rapport concurrentiel aura pu émerger.

De plus, lors de cette courte période, le groupe définissant la fédération n'est plus conçu comme une force visant à faire échec à l'exploitation mais comme une «entreprise», une «organisation» s'inscrivant dans un processus de «production de biens et services». L'imposant rapport de 1970 (50 pages) inclus pour la toute première fois un organigramme de la fédération ainsi qu'une description des divers secteurs ou systèmes (finance, inspection, développement, etc.). Pour leur part, les individus sont des membres, des citoyens, des amis-coopérateurs:

(...) Vous vous êtes donnés un outil conforme à l'entreprise que vous dirigez. (1970)

Le groupement coopératif, pour réussir, doit être convaincu que les méthodes de la coopération sont réalistes et peuvent être utilisées pour atteindre ses fins. (...) Les règles explicites ou non, propres à l'organisation coopérative et le comportement que les lois et la morale en attendent doivent déboucher sur une activité économiquement rentable (...). Pour produire les biens et les services nécessaires à leurs membres et assurer leur fonctionnement, les coopératives doivent tirer leurs moyens de sources intérieures et extérieures sans contrevenir aux principes qui les régissent. (1971)

Nous avons connu des débuts difficiles. Ce n'était pas une aventure mais une entreprise qui

a été menée à bonne fin que la fondation de la Fédération. Nos objectifs ont été par la suite clarifiés (...) Il a fallu nous adapter aux changements technologiques et faire face à une concurrence de plus en plus serrée. (1972)

Ainsi, ce qu'il faut retenir de cette courte période 1969-72 est la présence et l'importance accordée dans le discours à cette articulation entre les moyens et les fins poursuivies au niveau de l'intérêt de l'ensemble des caisses d'économie. L'efficacité administrative et la rentabilité du mouvement sont les défis principaux que vise à relever la fédération. Ici, l'économique s'inscrit dans le cadre d'une vision d'ensemble des caisses dont la forme sociale est le juridique, définissant la légitimité même de la structure fédérative.

Forme et contenu du rapport économique :

- Forme: juridique
- Contenu: moyen:Technologie fin: croissance (intérêt du groupe)

1973-84: l'économisme agrégatif: forme et contenu d'un rapport économique dominant

Les années suivantes témoigneront d'un renforcement de la prégnance de l'économique dans le discours, mais sous un plan nouveau. À partir de 1973, le discours délaissera cette vision d'ensemble et s'inscrira dans une perspective individualiste fondée sur la notion de «besoin». Le discours renvoie toujours à ce rapport entre moyens et fins, mais ici, il se situera de plus en plus à l'échelle de l'individu, le membre. Le but de la Fédération est de combler les intérêts et besoins des caisses affiliées dont le fondement réside dans ceux des membres. La FCÉQ s'oriente ainsi dans une perspective agrégative où elle ne se définit que par la somme des besoins des caisses, ces dernières étant elles-mêmes perçues comme l'addition des besoins des membres:

(...) nous continuerons d'être une Fédération dynamique si nous savons répondre aux besoins de nos membres. Nos caisses par ailleurs, doivent elles aussi être très près de leurs membres. C'est ainsi, que des besoins des membres exprimés à leur caisse, aux besoins des caisses exprimés à leur Fédération, il y a une continuité. On ne saurait logiquement et efficacement faire fonctionner bien longtemps une fédération qui ne serait pas à l'écoute des membres à la base par ses caisses membres. (1973)

Notons l'apparition d'une autonomisation de l'individu et de ses besoins par rapport à toutes formes de circulation que ce soit, i.e. l'individu et ses besoins sont perçus hors des contextes les construisant, obtenant une forme de « transcendance » par rapport à la réalité. Cette individuation abstraite nous

semble une étape importante permettant de comprendre, lors de la période qui suivra, l'émergence d'une vision « naturaliste ».

Les besoins de l'homme sont cependant innombrables; il nous appartient de découvrir ces besoins et d'y répondre de façon originale en continuant à nous servir de la formule coopérative, en particulier de notre caisse d'épargne et de crédit, la caisse d'économie. Nous ne devons pas créer des besoins artificiels simplement pour justifier notre présence mais bien répondre à des besoins réels exprimés ou non par nos membres. (1973)

Les hommes acceptent de travailler ensemble, dans n'importe quel des mouvements capitalistes, coopératifs, collectifs ou communautaires, pourvu que ses besoins personnels soient satisfaits. (1973)

Ici, l'individu, le membre se laisse définir par les stricts intérêts économiques:

(...) je suis d'accord avec une des conclusions de Gaston Duchesnes sur Le mouvement coopératif québécois - évolution et problématique, lorsqu'il risque une hypothèse sur le membre d'une coopérative et je cite, «le membre est un québécois moyen qui recherche des avantages économiques, personnels et immédiats sans trop saisir l'aspect communautaire de la coopérative». (1973)

Cette dernière citation met en évidence ce que l'on pourrait nommer « l'opacité du social », i.e. une certaine impossibilité de repérer les fondements organisationnel du collectif (dans le cas précis du communautaire) et d'agir en fonction de ceux-ci. Le social semble être constitué du « résiduel », le non-économique voire le « personnel ».

Si le "besoin" constitue la fin en soi, le moyen pour y parvenir réside dans la nature et la quantité des services offerts au membre:

(...) Nous avons des outils originaux, bien à nous et qu'il faudra adapter à ces nouveaux besoins au fur et à mesure de l'évolution de l'épargne et du crédit. (1973)

Nous nous sommes dotés d'un système électronique de traitement des données, afin d'accélérer et de mieux contrôler les transactions financières et améliorer le service aux caisses. De plus, une réorganisation des effectifs ainsi que des locaux pour les services de comptabilité et de compensation de l'inspection ainsi que du contentieux, a permis une centralisation des données, et une gestion plus rationnelle des opérations. (1973)

L'année sociale qui vient de s'écouler a encore permis à la Fédération (...) de se dépasser afin de vous fournir les meilleurs services dans les domaines les plus variés de sa compétence. (1978)

C'est en 1978 que l'on retrouve pour la première fois une section qui suit le « mot du président » et qui vise à définir explicitement le rôle des caisses d'économie au Québec. Dans cette page, quatre des

cinq paragraphes qui la constitue sont consacrés à la description des services offerts par la Fédération et les caisses aux membres, le tout premier paragraphe visant à faire le bilan des actifs de la Fédération:

La Fédération fournit à ses caisses affiliées des services de formation et d'information, de développement, de soutien et d'analyse, d'inspection, d'approvisionnement et de compensation (...). De leur côté, (...) les caisses d'économie sont autonomes (...). Cette autonomie leur permet d'ajuster leurs services aux besoins (...). (1978-79-80)

La forme sociale de l'économique dans le discours de la FCÉQ, de 1973 à 1984, est donc celle de l'individu, le sujet. Nous voyons donc ici émerger l'individu ou le sujet individuel comme forme socialement construite, enracinant concrètement ce rapport abstrait entre moyens et fins. Du point de vue sociologique, c'est en terme de processus de production ou de construction sociale qu'il nous est possible de définir l'individu comme forme sociale (et son émergence) qui est aussi une forme de connaissance, comme le rappelle G. Houle:

Une théorie sociologique du sujet suppose l'analyse de la connaissance comme processus social, là où justement l'individu ne perd pas sa singularité mais y retrouve au contraire les modalités spécifiques de sa construction comme individu singulier, dans ce que sont les fondements sociaux de cette catégorie de la pensée (...) (Houle 1989, p.59, notre souligné)

Ces «modalités spécifiques», les «fondements sociaux de cette catégorie» (qu'est le sujet) sont la seule voie possible dans la théorisation sociologique de ce rapport économique abstrait fondé sur l'individu. P. Sabourin, dans un article sur la construction méthodologique de l'objet de la sociologie économique, ira dans ce sens et explicitera spécifiquement le processus social général au fondement de ce rapport de la manière suivante:

La valeur monétaire est l'équivalence posée entre les individus. L'économie comme grandeur, reposant sur cette équivalence, suppose que «le lien social est fondé sur un penchant à l'échange pour son propre intérêt (Boltanski et Thévenot 1987: 21). La grandeur économique est donc une mesure du point de vue d'une forme sociale abstraite, le rapport d'échange capitaliste. Cette forme sociale est celle de la rationalisation économique. (Sabourin 1989, p.102)

Dans le cas de la FCÉQ, c'est cette rationalisation qui avait été préparée à travers la période précédente (1969-72) sur le plan institutionnel. À partir de 1973, les structures juridiques étant mises en place, cette rationalisation a pu prendre sa forme spécifiquement individualisante dans ce point de vue construisant l'objectivation de la réalité par des référents logiques et abstraits telle que la notion de «besoin» (cf. M. Rioux 1984). En somme, il aura fallu instituer (Polanyi 1944) ce rapport qu'est la rationalisation économique dans une forme sociale juridique (1969-72) pour que soit légitimement possible et qu'obtienne un sens cette construction sociale fondée sur l'identité individuelle (1973-84).

Par ailleurs, de 1974 à 1977, les rapports annuels se composent chacun d'une quinzaine de pages qui sont, ni plus ni moins, une suite de bilans financiers, la première page étant consacrée au «mot du président» où le responsable de la Fédération trace à grands traits et très rapidement les événements qui ont marqué l'année financière. Ainsi, et du point de vue avancé par P. Sabourin, si les statistiques économiques semblent remplacer le discours de 1974 à 77 c'est, qu'en fait, elles constituent le discours comme tel:

Ce qui fait société dans ce cas, (...) c'est la généralité économique (des individus), c'est-à-dire l'existence des individus en tant qu'échangistes sur un marché. C'est cette généralité que représentent les statistiques économiques (Sabourin 1989, p.102).

L'absence d'un discours autre que le langage comptable est donc significatif: elle est relative à la propriété spécifique de cette forme sociale qu'est la rationalisation économique, i.e. l'objectivation ou la mesure quantitative comme appréhension et appropriation de la réalité¹².

Forme et contenu du rapport économique

- Forme: l'individu
- Contenu: moyens: services, fins: besoins/intérêt individuel

1979-84: le singularisme sectoriel: transition et définition identitaire

L'année 1978 sera un tournant important dans l'histoire de la FCÉQ. En effet, les caisses d'économie s'affilieront au Mouvement Desjardins qui deviendra *La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec*. Nous retrouverons dans le contenu des bilans à partir de celui de 1979 un effort constant pour expliciter la spécificité des caisses d'économie par rapport aux caisses populaires. Les caisses d'économie tiennent à leur différence au sein du Mouvement, et ce sera la manière dont on parlera de cette différence qui caractérisera la transition vers la toute dernière période étudiée.

En fait, si pour l'instant nos matériaux nous ont permis de distinguer trois périodes (1963-68, 1969-72 et 1973-84), les cinq dernières années de la troisième (79-84) doivent être vues comme une sous-période, i.e. comme étant toujours relatives à la nature économique des intérêts individuels (besoins

¹² L'analyse de la comptabilité comme discours est une voie de recherche à garder et à privilégier au terme de cette thèse. L'étude des catégories comptables et leurs transformations constituerait une sociologie de la comptabilité qui entrerait au cœur d'une sociologie économique contemporaine.

vs services) mais se caractérisant par un discours sur la différence, i.e. sur une explicitation des vecteurs d'identité même des caisses d'économie. Comme nous l'avons souligné, ce discours coïncide avec l'intégration de la FCÉQ au sein de la Confédération Desjardins et est aussi un positionnement vis-à-vis les caisses populaires dans la définition des champs de compétences spécifiques des caisses d'économie au sein du secteur coopératif.

C'est dans ce sens que, de 1979 à 84, les définitions suivantes des caisses et de la fédération expliciteront le contenu des pôles d'analyse que sont l'individu, le groupe, l'idéologie et le contexte:

La mission de la caisse d'économie :

Être, à l'intérieur du Mouvement Desjardins, une coopérative d'épargne et de crédit, appartenant à des personnes faisant partie de groupes homogènes, qui favorise l'enrichissement individuel et collectif de ses membres, dans un contexte de rentabilité.

La mission de la fédération

Être une coopérative qui supporte les caisses affiliées dans la poursuite et la réalisation de leur mission en leur offrant des services spécialisés et compétents, au meilleur coût (1979-80-81-82-83-84).

Le contexte reste toujours celui de la «rentabilité» en fonction de la concurrence sur un marché où les services constituent les outils principaux afin de répondre aux besoins des membres, i.e. leur enrichissement. Si la FCÉQ se définit toujours comme un organisme coopératif s'inspirant de sept principes fondamentaux¹³, la définition même du contexte l'amènera à justifier des ajustements sur le plan des pratiques financières, ajustements qui, dans certains cas, constituent, ni plus ni moins, la mise à l'écart de certains principes. Par exemple, en 1983, voici comment l'on parlait d'un des principes les plus fondamentaux de la coopération, i.e. celui de la rémunération limitée du capital:

(...) le véritable sens de cette règle vise à une meilleure répartition de la richesse. En d'autres termes, cette règle cherche à contrer la règle capitaliste qui veut que le possédant a droit à une meilleure rémunération que le non possédant. En termes plus précis, l'application intégrale de la règle coopérative signifierait que tous les déposants ont droit au même taux d'intérêt sur leurs épargnes. Le contexte de la concurrence, la volonté des membres et l'environnement économique rendent, pour le moment, impraticable une telle règle de sorte que les dépôts plus importants sont mieux rémunérés que les dépôts de moindre importance.

¹³ «Les principes sont les suivants : 1. le principe de l'adhésion volontaire ; 2. le principe de la non limitation des membres ; 3. le principe du propriétaire-usager ; 4. le principe du contrôle démocratique ; 5. le principe de la rémunération limitée du capital ; 6. le principe de l'éducation ; 7. le principe de l'inter-coopération. » (1983, p.14).

Les objectifs de 1983 ont été orientés vers la rentabilité et la croissance des caisses. La conjoncture difficile des années 1981 et 1982 n'a pas laissé d'autre choix aux caisses." (1983)

Ainsi, il ne faut pas sous-estimer le rapport au contexte dans la définition identitaire des caisses d'économie. D'un point de vue diachronique, nous observons que ce pôle aura pris de plus en plus d'importance dans le discours avec les années; de plus, nous pouvons observer que l'importance accordée au contexte dans le discours aura produit au cours des années (et nous verrons que la dernière période en témoigne également) un déracinement, i.e. un écart de plus en plus grand entre les pôles «valeurs/croyance» (légitimation) et «contexte» (localisation). Mais nous y reviendrons au terme de cette analyse.

Par ailleurs, l'homogénéité du groupe semble constituer l'aspect distinctif des caisses d'économie en tant que coopératives mais aussi par rapport aux caisses populaires qui sont considérées comme des caisses de territoire. La notion de «groupes homogènes» constitue le seul critère auquel la FCÉQ se réfère dans la construction d'une conception de l'enracinement social de l'activité économique, définissant la mission spécifique des caisses d'économie:

Les caisses d'économie sont des coopératives d'épargne et de crédit formées de membres reliés entre eux par la même profession, le même métier ou le même employeur. Le sentiment d'appartenance à une caisse d'économie est le même que celui de l'appartenance à son milieu de travail, à sa profession, à son métier. (1983)

Cette fin de période (1979-84) nous situe dans un cadre de discours visant à articuler deux réalités: la spécificité des rapports sociaux dans les caisses d'économie (l'homogénéité) et un contexte (rentabilité) inscrit au sein d'une concurrence sur le marché. Or, ces deux thèmes caractériseront aussi le discours pour la toute dernière période (1985-96), mais d'une autre manière.

1985-96: la métaphore naturaliste ou le fondement de l'économique comme forme sociale

Ce qui est particulier à la période plus contemporaine reste moins la définition de ces pôles¹⁴ que le type de lien qui sera explicité entre le caractère homogène des caisses et le contexte du marché. De 1985 à 96, le discours des bilans financiers offrira une représentation «naturaliste» de la relation établie entre la forme dominante des rapports sociaux dans les caisses (l'association) et le contexte de

¹⁴ Même si, nous le verrons plus loin, l'homogénéité même des caisses sera remise en cause comme critère de définition identitaire en fonction d'un contexte de restructuration des caisses, où l'identité passera de

concurrence. Ainsi, ce qui est nouveau par rapport aux périodes antérieures n'est pas la présence de ces deux thèmes qui dominaient le discours surtout entre 1979 et 84 mais bien la façon dont on en parlera et la perspective qui liera ces deux pôles. Cette perspective, nous l'avons qualifiée de «naturaliste»: à partir de 1985, ce sera - et d'une façon dominante - à travers la métaphore au monde de la nature que l'on se représentera la réalité économique des caisses. L'importance des besoins individuels, le caractère homogène des caisses, la rentabilité et la forte concurrence restent l'essentiel du contenu du discours, et dans ce sens, il n'y a pas rupture avec la période antérieure. Au contraire, il y a continuité. À partir de 1985, ces mêmes thèmes seront abordés mais, maintenant, c'est à travers l'« analogie » à la nature que l'on en parle:

(...) l'essence même de cette mission se retrouve dans deux mots: «groupes homogènes». La clé de notre succès réside donc dans ces deux mots. Nous ne devons pas succomber à la tentation de nous dénaturer pour obtenir des avantages passagers et éphémères qui, à court terme, peuvent paraître de bonnes occasions, mais à long terme, pourraient compromettre l'avenir même de nos caisses d'économie en enlevant à leurs membres le sentiment d'appartenance à la collectivité que constitue l'entreprise qui les emploie. (1985)

(...) le bien-fondé de la sauvegarde des pratiques coopératives en milieu de travail ou dans des groupes homogènes et le réalisme de la formule dans le domaine financier en matière de réponses aux besoins des individus. (...) Nous devons nous associer à nos partenaires naturels, (...) diversifier notre offre de service et éclairer le choix de nos membres face aux multiples produits financiers. L'environnement: le service aux membres demeure notre principal défi auquel nous convie l'avenir et ce bien sûr dans un contexte de développement, de croissance et de rentabilité. Le phénomène du décloisonnement par exemple, nous oblige à administrer en pleine mutation et rend la concurrence encore plus vive. (1987)

Ainsi, le contexte est devenu l'«environnement»¹⁵, la transformation ou le changement est une «mutation», et l'homogénéité des caisses se constitue par l'association de «partenaires naturels». En 1988, le contexte reste toujours un environnement, voire un «paysage»:

L'évolution du paysage financier dans lequel nous évoluons, les concurrences accrues sur la scène des marchés financiers, la rapidité de circulation des capitaux, l'évolution marquée des besoins des consommateurs sont autant de nouvelles exigences (...). (1988)

l'appartenance à un même « groupe » à l'appartenance à un même « réseau ».

¹⁵ Avant cette période, l'expression d'«environnement» appliquée au contexte n'apparaît qu'une seule fois, en 1983.

Et en 1993, le message du président offre le bilan suivant:

Face à un contexte économique difficile, la Caisse d'économie des employés de la Stelco a su canaliser les énergies de l'entreprise et du syndicat dans la recherche de solutions capables d'assurer la santé financière de la compagnie ainsi que le maintien des emplois (...)

Ces réalisations font appel à une sorte d'instinct naturel des caisses d'économie, une responsabilité envers les travailleurs qui les ont créées et qui les ont rendues prospères. Comme par osmose, de par la position qu'elles occupent au sein des milieux de travail, les caisses d'économie Desjardins du Québec se veulent des partenaires attentives, soucieuses de la réussite financière de leurs membres (...)

Dans un monde en évolution rapide (...) il est sain et même souhaitable à mon avis que toute organisation (...) prenne un temps d'arrêt pour questionner ses façons de faire, pour ensuite mettre en place des mécanismes favorisant son développement durable (...)

Par ailleurs, l'année 1992 a été un grand millésime pour notre Fédération: nous avons eu 30 ans. La Fédération, tout comme le bon vin, se bonifie en vieillissant. (1993)

Les références aux processus naturels et écologiques (fermentation, osmose, instinct, évolution, canalisation d'énergie, développement durable) sont les fondements du point de vue construisant: 1) le pôle identitaire (la fédération et les caisses) comme forme associative, i.e. constitué de partenaires qui font «alliance», 2) le contexte comme concurrence et lutte à la survivance face aux «remous économiques», à une «économie qui paraît à bout de souffle», une «économie chancelante» (1993) et 3) le rapport entre 1) et 2). Ce rapport est l'aboutissement de ce que nous avons nommé «l'économisme agrégatif» pour la période 1973-84. Dans ce sens, nous pouvons affirmer que ce rapport métaphorique à la nature est la forme élémentaire, le fondement idéologique et l'enracinement cognitif de la construction sociale de l'économisme individuel, il en est l'origine même.

Le long passage suivant du rapport de 1994 est exemplaire à cet égard. Il nous offre une description de la Fédération et des caisses à travers la comparaison au monde du cirque:

Le Réseau des caisses d'économie (...) est un partenaire solide; il résiste bien aux soubresauts de l'économie et ses capacités d'adaptation lui permettent de réussir les exercices de voltige les plus complexes. Sous le grand chapiteau des intuitions créatrices, à cause de leur foi en la coopération et de leur formule unique de caisses de groupes, les caisses d'économie cultivent le dépassement. Au centre de la piste, elles montent à l'assaut des sommets les plus élevés. Alors, funambules habiles, en haut des mâts, elles évoluent en

lançant toujours plus loin les fils de la solidarité sur lesquels l'imagination collective danse et s'adapte à des besoins en constante évolution. Leur performance attire, convainc, parce que les caisses d'économie se nourrissent à même l'engagement personnel et le don de soi de leurs dirigeantes, dirigeants, employées et employés. D'un trapèze à l'autre, elles se tendent la main et se rattrapent dans un synchronisme toujours meilleur, car leur Fédération est là qui les appuie dans le développement et la gestion en leur garantissant des services adaptés. (1994)

Or, le défi principal des acrobates est non seulement de dominer les lois physiques naturelles, mais de les maîtriser de telle sorte qu'elles apparaissent non comme un danger ou une menace, mais comme un jeu, ce qui fait l'aspect spectaculaire de ces numéros. Ici, ce sont les caisses qui deviennent funambules et la Fédération y est vue comme leur entraîneur. Si l'acrobate arrive à dominer les lois de la physique en faisant apparaître leur manipulation comme un jeu, le spectateur reste conscient du risque que cela implique. Et voici la représentation contemporaine même du contexte de la concurrence sur le marché: les caisses d'économie doivent avoir l'une envers l'autre une confiance absolue (ainsi qu'envers leur Fédération) afin de triompher d'un milieu économique comportant des risques et qui répondrait aux mêmes critères de définition que le monde physique naturel (cf. R. Laufer. (1990) La confiance («s'en remettre dans les mains d'autrui» et, dans le cas des funambules, il ne faut pas le voir qu'au sens figuré) construit ici concrètement la solidarité sociale qui devient une obligation de survie dans un contexte d'incertitude et de risque.

De plus, avec les fermetures d'entreprises, les pertes d'emplois, cette période donnera lieu à une restructuration de l'ensemble des caisses, i.e. particulièrement à des fusions entre caisses elles-mêmes, remettant en cause le caractère «homogène» des caisses dont plusieurs deviendront «multi-groupes». C'est dans ce sens qu'à partir de cette période, les caisses seront vues comme un «réseau», redéfinissant la notion même de «groupes homogènes».

En raison des nombreux changements qui s'accomplissent dans le monde du travail, plusieurs caisses d'économie continueront à être multigroupes tandis que d'autres seront appelées à le devenir sur la base d'un réseau d'entreprises, d'un secteur d'activité économique ou de réseaux affinitaires. (...) La Fédération agit comme un partenaire privilégié dans le développement coopératif sectoriel à partir du milieu de travail.(...) (1996)

Le cas de la Caisse de la culture (1994) en est un bon exemple. À ce propos, le président de la FCÉQ décrira l'émergence de cette caisse par une référence implicite à la notion de réseau, tout en s'inspirant d'une vision globale naturaliste (référence à l'incubation):

Forte de l'expérience de l'ancienne caisse de l'ONF d'où elle est issue et qui lui a servi d'incubateur, la Caisse d'économie Desjardins de la Culture compte sur des partenaires de taille: l'Union des Artistes, à l'origine du projet, la Guilde des musiciens et l'Union des écrivaines et écrivains du Québec (1994)

Ainsi, le réseau est défini comme étant constitué d'un ensemble de partenaires, associant leurs intérêts particuliers: «Associer des personnes qui se font mutuellement confiance et dont les intérêts convergent» (1995). La forme sociale de l'enracinement de l'activité économique est donc l'alliance, le partenariat; d'un point de vue sociologique cette forme est bien l'association (cf. Mingione 1998). Cette forme sociale d'économie s'inscrit, jusqu'en 1996, dans une perspective «naturaliste» qui définit cette forme sociale et particulièrement son rapport au contexte:

Nous vivons actuellement une transition vers une ère post-industrielle qui engendre évidemment d'importants bouleversements dans la structure et la répartition des emplois. Mais l'histoire est riche en enseignements et elle nous permet de comprendre que les travailleurs ne forment pas une espèce en voie de disparition. Comme toute les espèces, eux aussi évoluent et s'adaptent à leur environnement. (...)

Dans le but d'élargir les assises de ce projet d'appartenance, nous oeuvrons à la création de regroupements naturels pour mieux servir les employés (...). (1996)

Ainsi, cette période plus contemporaine (1985-96) offre une explicitation des fondements sociaux élémentaires construisant l'individu comme forme sociale (1973-84). C'est à travers un rapport métaphorique aux processus naturels que l'on appréhende et que l'on s'approprie la réalité économique actuelle.

Forme et contenu du rapport économique

- Forme: partenariat / association
- Contenu: moyen: affinités sélectives, fin: intérêt

Conclusion

Aux termes de cette analyse empirique, nous pouvons retracer le cheminement diachronique de notre objet: tirant son origine dans l'ordre d'un discours coopératif missionariste (1962-68), la FCÉQ s'est inscrite dans un processus d'institutionnalisation des règles économiques dominantes (1969-72), qui, une fois complété, a permis l'émergence et le développement d'une vision dualiste : une économie agrégative fondée sur l'individu et ses besoins (1973-84) et une spécificité collective (1979-84), et dont les fondements sociaux émergeront explicitement comme vision générale (1985-96) au sein d'une perspective naturaliste, voire évolutionniste, i.e. dans une construction de la réalité référant à une «physique sociale».

Cette dernière période est une tentative de résolution de la fragmentation duale entre l'individu et le collectif caractérisant la période précédente. L'avant-dernière période rend compte d'une identité fragmentée, où il n'y a pas d'articulation entre la dimension individuelle (l'individu-consommateur) et l'aspect collectif (l'appartenance à un groupe «homogène» de producteurs) caractérisant le regroupement fédératif. Le recours à la métaphore pour la période plus contemporaine permet cette ré-articulation au sein d'un schème naturaliste. Par ailleurs, cette vision caractérise une nouvelle fragmentation : le décalage ou le déracinement progressif du discours idéologique par rapport à la réalité des pratiques.

Périodes:

- I 1963-68: missionarisme coopératif (classes sociales, économie politique)
- II 1969-72: économisme institutionnel (droit, intérêt du groupe)
- III 1973-84: économisme agrégatif (besoins & intérêt de l'individu)
- III b 1979-84: singularisme sectoriel (défense spécificité)
- IV 1985-96: naturalisme économique (lois naturelles)

Tableau des périodes et catégories d'indexation

Éléments/Périodes	1962-1968	1969-1972	1973-1984		1985-1996
Discours dominant:	Missionarisme coopératif	Économisme institutionnel	Économisme Agrégatif	1979-84	Naturalisme économique
				singularisme sectoriel	
Catégories d'indexation Valeurs/croyance: Forme de connaissance et contenu du rapport économique: «cognitive embeddedness»	Démocratie Forme: politique Contenu: moyen: force de la coopération fin: défense, libération économique	Administration rationnelle Forme: juridique Contenu: moyen: technologie fin: efficacité, rentabilité	Administration rationnelle Forme: individu Contenu: moyen: services fin: besoins (caisses et individu)	Identité Forme: groupe Contenu: moyen: principes coopératifs(7) fin: enrichissement individuel et collectif	Don de soi, coopération dépassement, solidarité Forme: partenariat/association Contenu: moyen: affinités sélectives fin: intérêt individuel
Individu:	Travailleur, salarié, gagne-petit	Membre, citoyen, Ami-coopérateur	Membre (intérêt)	membre, personne	partenaire naturel, membre (intérêt)
Groupe (FCÉQ):	Ressources de la coopération dans l'épargne et le crédit	Entreprise, organisation	L'ensemble des caisses	support, coopérative offrant des services	réseau de caisses, partenaire
Groupe (caisse):	Classe laborieuse, groupe d'exploités	Coopérative d'épargne et de crédit	L'ensemble des membres	groupe homogène, coopérative d'épargne et de crédit	homogénéité, réseau affinitaire, multi-groupes, association, alliance
Contexte:	Exploitation organisée	Législation & concurrence sur le Marché	Concurrence sur le marché	rentabilité, concurrence sur le marché	concurrence, développement durable, rentabilité
Processus:	Appropriation économique	Production économique	Rationalisation économique	différenciation sociale	Adaptation / évolution

Bibliographie

ANGERS, François-Albert, *La coopération: de la réalité à la théorie économique*, Montréal, Fides, 1974, 226p.

DÉSY, Gilles, *Caisses d'épargne et de crédit; évolution et croissance générale pour la période 1968-1971*, Québec, ministère des Institutions Financières, compagnies et coopératives, Service de la recherche, 1973, 50p.

DIMAGGIO, Paul & Sharon ZUKIN, (Ed.), *Structures of capital. The Social Organization of the Economy*, Cambridge University Press, 1990, 449p.

DOUGLAS, Mary, *How Institutions Think*, Syracuse University Press, Syracuse, N.Y., 1986.

DOUGLAS, Mary, *Risk Acceptability According to Social Sciences*, Russel Sage Foundation, New York, 1985, 115 p.

DUCHESNES, Gaston, «Le mouvement coopératif québécois – évolution et problématique», *Revue canadienne d'économie publique et coopérative*, vol.5, 1972, pp.125-161.

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, *Bilans annuels, 1962-1996*.

FRIEDLAND, Roger & A.F. ROBERTSON, (éds), *Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society*, Aldine de Gruyter, New York, 1990, 365 p.

GENDREAU, C., «Au Québec, deux ans de défi: consommation, crédit, publicité, production», *Coopération*, Avril 1972, pp.21-27.

GODELIER, Maurice, *L'idéal et le matériel*, Fayard, 1984.

GRANOVETTER, Mark, «Entrepreneurship, Development and the Emergence of Firms», (Draft Chapter #4), *Society and Economy: The Social Construction of Economic Institutions*, Cambridge, MA: Harvard University Press, (à paraître).

GRANOVETTER, Mark, «The Social Construction of Economic Institutions», *Acta Sociologica*, vol.35, no1, 1992, pp.3-11.

GRANOVETTER, Mark, «The Old and the New Economic Sociology: A History and a Agenda», in: FRIEDLAND, Roger & A.F. ROBERTSON, (éds), *Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society*, Aldine de Gruyter, New York, 1990, pp.89-112.

GRANOVETTER, Mark, «Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness», *American Journal of Sociology*, vol.91, no3, November 1985, pp.481-510.

GRANOVETTER, Mark & Richard SWEDBERG, «Introduction», in: GRANOVETTER, Mark & Richard SWEDBERG, (éds), *The Sociology of Economic Life*, Westview Press, 1991, pp.1-28.

GRÉGOIRE, Claude, « L'évolution de la législation coopérative québécoise », *Revue du CIRIEC canadien*, janvier-juin 1971, vol.1, pp.35-48.

HECHTER, Michael, «The Emergence of Cooperative Social Institutions», dans: HECHTER, M., OPP, K.D., & WIPPLER, R., (éds), *Social Institutions. Theirs Emergence, Maintenance and Effects*, Berlin - New York, Walter de Gruyter, 1990.

HECHTER, Michael, *Principles of Group Solidarity*, Berkeley & L.A., University of California Press, 1987.
HOULE, Gilles, «L'économie comme forme sociale de connaissance», *Sociologie du Sud-Est*, nos 51-54, 1987, pp.145-163.

LAUFER, Romain, «La mesure des choses», *Comptabilité et pluridisciplinarité*, Actes du 11e Congrès de l'Association française de comptabilité, Université Paris Val-de-Marne, Saint-Maur, 3-4 et 5 mai 1990, vol.II, pp.625-642.

LEVASSEUR, Roger, ROUSSEAU, Yvan, «L'évolution du sociétariat du mouvement des caisses Desjardins: le cas de la Mauricie et des Bois-Francs (1909-65)», texte reéotypé (paru dans *Coopératives et Développement*).

LÉVESQUE, Benoît, MALO, Marie-Claire, «L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité économique importante», in: MONZON-CAMPOS, José L., DEFOURNY, Jacques, (éds), *Économie sociale_Entre économie capitaliste et économie publique*, DeBoeck Université, Bruxelles, 1992, pp.385-446.

MARTEL, Jean-Louis, *L'évolution du mouvement coopératif québécois (1920-40)*, Centre de gestion des coopératives, HEC-Montréal, cahier no 91-4, 1991.

MARTEL, Jean-Louis, *L'évolution du mouvement coopératif québécois (1940-60)*, Centre de gestion des coopératives, HEC-Montréal, cahier no 91-5, 1991.

MARTEL, Jean-Louis, (avec la coll. de M.C. Malo & R. Brulotte), *L'évolution du mouvement coopératif québécois (1975-87)*, Centre de gestion des coopératives, HEC-Montréal, cahier no 88-10, 1988.

MARTEL, Jean-Louis, *Les secteurs coopératifs au Québec*, Centre de gestion des coopératives, HEC-Montréal, cahier no S-83-7, 1983.

MARTEL, Jean-Louis et Hubert GUINDON, «Entretien avec Robert Soupras», *Série Coopérateurs pionniers*, Cahier de recherche no 92-15 du Centre de gestion des coopératives des H.É.C., Montréal, Avril 1992.

MARTEL, Jean-Louis et Delmas LÉVESQUE, «Entretien avec André Laurin», *Série Coopérateurs pionniers*, Cahier de recherche no 92-3 du Centre de gestion des coopératives des H.É.C., Montréal, Mai 1992.

MINGIONE, Enzo, «Fragmentation et exclusion : la question sociale dans la phase actuelle de transition des villes dans les sociétés industrielles avancées», *Sociologie et sociétés*, vol. XXX, no1, printemps 1998, pp.69-83.

MINGIONE, Enzo, *Fragmented Societies*, Oxford, Blackwell, 1991.

POLANYI, Karl, *La grande transformation*, Paris, Ed. Gallimard, 1944.

POLANYI, Karl, «L'économie en tant que procès institutionnalisé», dans: POLANYI, K., ARENSBERG, C., *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Ed. Gallimard, (1957) 1975, pp.239-250.

PORTES, Alejandro & Julia SENSENBRENNER, «Embeddedness and Immigration : Notes on the Social Determinants of Economic Action», *American Journal of Sociology*, vol.98, 1993, p.1320.

RAMOGNINO, Nicole, «La rationalisation du social: le symbolique comme enjeu du social», *Sociologie du Sud-Est*, nos 51-54, 1987, pp.201-226.

RIOUX, Marcel, *Le besoin et le désir*, L'Hexagone, 1984.

SABOURIN, Paul, «Les enjeux méthodologiques de la construction de l'économie comme forme sociale», *Anthropologie et Sociétés*, vol.13, no3, 1989, pp.99-118.

SWEDBERG, Richard, «Economic Sociology: Past and Present», *Current Sociology*, vol.1, no1, 1987, pp.1-215.

TREMBLAY, Marc-Adélar, FORTIN, Gérald, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1964, 405p.

VERGES, Pierre, «Représentations sociales de l'économie: une forme de connaissance», dans: JODELET, Denise, (sous la dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, pp.387-405.

WILLIAMSON, Oliver, *Markets and Hierarchies*, New York, Free Press, 1975.

WILLIAMSON, Oliver, «Transaction-Cost Economics: The Governance of Contractual Relations», *Journal of Law and Economics*, vol.22 no2, pp.233-261.

WILLIAMSON, Oliver, «The Economics of Organisation: The Transaction Cost Approach», *American Journal of Sociology*, vol.87, Novembre 1981, pp.548-577.